

QUANTITES MAXIMALES DE DOCUMENTS A REMBOURSER

NB : ces documents (sauf affiches) sont soumis au contrôle de la commission locale

Département	Déclarations Quantité admise à remboursement	Nombre de bureaux de vote	Nombre d'emplacements d'affichage	APPOSITION Nombre d'affiches Grand format	APPOSITION Nombre d'affiches Petit format
				L.594 mm x H 841 mm	L. 297 mm x H 420 mm
SEINE-ET-MARNE	982 939	1 100	1 547	1 547	1 547